



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Amendement 1

X.720

(11/95)

**RÉSEAUX DE COMMUNICATION DE DONNÉES
ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS
GESTION OSI**

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION –
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS
– STRUCTURE DES INFORMATIONS
DE GESTION: MODÈLE D'INFORMATION
DE GESTION**

AMENDEMENT 1: GÉNÉRALISATION DE TERMES

**Amendement 1 à la
Recommandation UIT-T X.720**

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. Le UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Au sein de l'UIT-T, qui est l'entité qui établit les normes mondiales (Recommandations) sur les télécommunications, participent quelque 179 pays membres, 84 exploitations de télécommunications reconnues, 145 organisations scientifiques et industrielles et 38 organisations internationales.

L'approbation des Recommandations par les membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), (Helsinki, 1993). De plus, la CMNT, qui se réunit tous les quatre ans, approuve les Recommandations qui lui sont soumises et établit le programme d'études pour la période suivante.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI. Le texte de la Recommandation X.720, amendement 1, de l'UIT-T a été approuvé le 21 novembre 1995. Son texte est publié, sous forme identique, comme Norme internationale ISO/CEI 10165-1.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

© UIT 1996

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X

RÉSEAUX DE COMMUNICATION DE DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

(Février 1994)

ORGANISATION DES RECOMMANDATIONS DE LA SÉRIE X

Domaine	Recommandations
RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES	
Services et services complémentaires	X.1-X.19
Interfaces	X.20-X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50-X.89
Aspects réseau	X.90-X.149
Maintenance	X.150-X.179
Dispositions administratives	X.180-X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	
Modèle et notation	X.200-X.209
Définition des services	X.210-X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220-X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230-X.239
Formulaires PICS	X.240-X.259
Identification des protocoles	X.260-X.269
Protocoles de sécurité	X.270-X.279
Objets gérés de couche	X.280-X.289
Test de conformité	X.290-X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	
Considérations générales	X.300-X.349
Systèmes mobiles de transmission de données	X.350-X.369
Gestion	X.370-X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400-X.499
ANNUAIRE	X.500-X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS DES SYSTÈMES	
Réseautage	X.600-X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650-X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680-X.699
GESTION OSI	X.700-X.799
SÉCURITÉ	X.800-X.849
APPLICATIONS OSI	
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850-X.859
Traitement des transactions	X.860-X.879
Opérations distantes	X.880-X.899
TRAITEMENT OUVERT RÉPARTI	X.900-X.999

Résumé

Le présent amendement à la Rec. X.720 | ISO/CEI 10165-1 traite de la généralisation de termes de façon à permettre la réutilisation de ces termes et concepts dans le Modèle général de relations (voir la Rec. UIT-T X.725). Il est prévu que la généralisation des termes ne change pas la sémantique du Modèle d'informations de gestion (voir la Rec. X.720). La démarche générale concernant les termes spécifiés (caractéristiques, héritage, hiérarchie, héritage multiple et spécialisation) est de supprimer la dénomination de «classe d'objets gérés» et d'utiliser la dénomination plus générale de «classe». Il est avantageux que le Modèle général de relations n'emploie pas une terminologie différente de celle du Modèle d'informations de gestion pour les mêmes concepts généraux.

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS – STRUCTURE DES INFORMATIONS DE GESTION:
MODÈLE D'INFORMATION DE GESTION

AMENDEMENT 1
Généralisation de termes

1) *Remplacer le paragraphe 3.8.10 par le texte suivant:*

3.8.10 comportement: façon dont des éléments donnés de gestion d'information sont en relation entre eux et avec les ressources qu'ils modélisent.

2) *Remplacer le paragraphe 3.8.11 par le texte suivant:*

3.8.11 caractéristique: élément d'une définition de classe.

3) *Remplacer le paragraphe 3.8.16 par le texte suivant:*

3.8.16 héritage: mécanisme conceptuel par lequel une sous-classe reçoit des caractéristiques transmises par son hyperclasse.

4) *Remplacer le paragraphe 3.8.17 par le texte suivant:*

3.8.17 hiérarchie d'héritage: agencement de classes semblables dans lequel la hiérarchie est définie au moyen de la spécialisation de classe.

5) *Ajouter le texte suivant entre les paragraphes 3.8.19 et 3.8.20 existants:*

3.8.20 invariant: prédicat logique qui reste vrai dans un domaine spécifié.

6) *Remplacer le paragraphe 3.8.22 existant par le texte suivant:*

3.8.22 héritage multiple: mécanisme conceptuel par lequel une sous-classe reçoit des caractéristiques transmises par plus d'une hyperclasse semblable.

7) *Ajouter le texte suivant entre les paragraphes 3.8.28 et 3.8.29 existants:*

3.8.30 précondition: prédicat logique qui doit être vrai immédiatement avant l'exécution d'une opération ou immédiatement avant l'émission d'une notification.

3.8.31 post-condition: prédicat logique qui doit être vrai immédiatement après l'exécution d'une opération ou immédiatement après l'émission d'une notification.

8) *Remplacer le paragraphe 3.8.31 existant par le texte suivant:*

3.8.31 spécialisation: technique permettant de dériver une nouvelle classe à partir d'une ou de plusieurs classes existantes semblables par héritage et addition de nouvelles caractéristiques.

9) *Renommer le paragraphe 3.8 en conséquence. La nouvelle numérotation est la suivante:*

3.8.1-3.8.19 inchangé

3.8.20 invariant:

3.8.21 limite d'objet géré:

3.8.22 ensemble obligatoire:

3.8.23 héritage multiple:

3.8.24 corrélation de nom:

3.8.25 schéma de dénomination:

3.8.26 arbre de dénomination:

3.8.27 ensemble:

3.8.28 paramètre:

3.8.29 ensemble de valeurs admises:

3.8.30 précondition:

3.8.31 post-condition:

3.8.32 nom distinctif relatif:

3.8.33 ensemble de valeurs requises:

3.8.34 spécialisation:

3.8.35 sous-classe:

3.8.36 hyperclasse:

3.8.37 objet supérieur:

3.8.38 objet subordonné:

3.8.39 classe d'objets gérés non instanciable:

10) *À la fin du paragraphe 3.8, ajouter le mot «NOTES» et remplacer le mot existant «NOTE» par «1», puis ajouter une seconde note comme suit:*

2 Le terme «classe» est utilisé lorsque la classe est désignée d'une façon générale. Le terme «classe» peut faire référence à une classe d'objets gérés ou à un autre genre de classe, comme par exemple une classe de relations gérées. Le terme «semblable» indique qu'une classe et une hyperclasse sont du même genre.

11) *Ajouter la phrase suivante après la première phrase du paragraphe 5.1.2:*

Les caractéristiques d'une classe d'objets gérés comprennent des attributs, des groupes d'attributs, des actions, des notifications, un comportement et des ensembles (blocs de propriétés).

12) *Remplacer la première phrase du paragraphe 5.1.2.1 par le texte suivant:*

Un ensemble (bloc de propriétés) est une collection d'attributs, des groupes d'attributs, d'actions, de notifications et un comportement formant un module complet d'une définition de classe d'objets gérés.